

Exemples de budget pour personnes seules 2 enfants

Ces exemples se fondent sur des chiffres moyens suisses, cf. page 2.

Pour une planification de budget personnalisée, veuillez vous adresser à l'un de nos centres de conseil.

Revenus nets par mois sans 13 ^e salaire	5'500	6'000	6'500
Frais fixes			
Logement	1'500	1'600	1'700
Impôts	270	350	430
Caisse maladie LAMal (sans réduction des primes)	580	580	580
Assurance ménage, assurance responsabilité civile privée	30	40	40
Ligne fixe, Internet, TV, téléphone portable adultes, Serafe	120	120	120
Electricité	60	60	70
Transports publics	150	150	150
	2'710	2'900	3'090
Ménage			
Produits alimentaires, boissons non alcoolisées ¹	800	800	850
Charges ²	110	120	130
	910	920	980
Dépenses personnelles			
Parent Vêtements, chaussures	100	120	140
Argent de poche (coiffeur, loisirs, hors tabagisme)	140	170	200
Enfants Vêtements, chaussures	130	140	140
Argent de poche (cf. lignes directrices argent de poche)	40	40	40
	410	470	520
Provisions			
Franchise annuelle (minimum), quote-part (part)	60	60	60
Dentiste, opticien	50	50	50
Cadeaux	60	70	80
Loisirs communs, école, camps	120	130	140
Imprévus (réserve)	150	170	200
	440	480	530
Montant disponible			
Garde d'enfant, frais de déplacement professionnel, assurance complémentaire LCA, PC, formation continue, prévoyance, animaux domestiques, épargne, voiture, vacances, etc.	1'030	1'230	1'380
	5'500	6'000	6'500

¹ Ajouter CHF 50.– à CHF 100.– de produits alimentaires et boissons pour les jeunes à partir de 12 ans.

² Soins corporels, médicaments, lessive et produits nettoyants, frais d'élimination des déchets, menues dépenses du quotidien, coiffeur enfants

Explications et informations quant aux lignes directrices 2019/2020

Ces chiffres sont des moyennes nationales. Ils ont été obtenus à partir des statistiques fédérales et des portails de comparaisons correspondants et reposent en partie sur les valeurs empiriques des conseillers et conseillères en budget de l'association faîtière Budget-conseil Suisse.

Il peut y avoir des variations considérables entre les régions et les cantons (en particulier concernant les loyers, les impôts et les caisses maladie), qui ne peuvent donc pas être prises en compte.

Les exemples de budget présentent les principaux postes de dépenses mais ne constituent pas un budget personnel.

Pour les classes de revenus inférieures, le minimum vital fixé par la législation relative à l'aide sociale sert de référence.

Le montant des impôts dépend de l'activité (temps partiel ou temps plein, 13^e mois, primes) et, pour les personnes seules avec enfant(s), du montant de la pension alimentaire. Les dépenses variables (prévoyance, frais de santé, frais de garde extra-familiale, frais professionnels, etc.) ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Le coût du logement représente environ un quart du revenu mensuel net. Dans les faits, les ménages peuvent consacrer jusqu'à un tiers de leurs revenus au logement. Selon les cas, il est recommandé de réfléchir à des solutions alternatives de logement (collocation ou chambre meublée par exemple) afin d'adapter le coût du loyer au budget global.

Pour ce qui concerne la prime d'assurance-maladie, le montant est calculé pour une assurance de base selon la LAMal, sans couverture accident (sauf pour les enfants). Aucune réduction de prime individuelle n'a été prise en compte. Il convient d'examiner au cas par cas s'il est possible d'obtenir une réduction, ce qui permettrait d'alléger le budget.

Le poste des dépenses liées à la nourriture et aux boissons non alcoolisées ne comprend pas les boissons consommées au restaurant, la réception d'invités ni les boissons alcoolisées.

Concernant les réserves relatives aux frais de santé, le budget repose sur une franchise minimale de CHF 300.– pour les adultes et de CHF 0.– pour les enfants.

Quant aux frais de déplacement en transports publics, nous avons procédé à une comparaison des tarifs de plusieurs réseaux. En pratique, les prix augmentent chaque année. Les montants pris en compte correspondent à ce qui suit:

- Personne seule: Abonnement aux transports publics; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Couple: Personne active: Abonnement aux transports urbains; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Partenaire: Demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Familles: Personne active: Abonnement aux transports urbains; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Partenaire: Demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- PLUS: CHF 10.– supplémentaires par enfant pour la carte Junior et quelques trajets
- Personnes seules avec enfant(s): Abonnement aux transports urbains; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
-

L'indemnité de travail est calculée sur la base d'une à une heure et demie de travail par jour. Les chiffres d'Agridea et de l'ESPA servent de référence.

Les institutions souhaitant commander des directives sans filigranes à des fins commerciales payantes peuvent contacter l'association faîtière Budget-conseil Suisse à l'adresse suivante: info@budgetberatung.ch